LA VILLE DE NEUCHATEL COMMUNIQUE

Aux représentants des médias

Manifestations aux Jeunes-Rives

Dans sa séance du 21 mars, le Conseil communal de la Ville de Neuchâtel a délivré l'autorisation d'organiser la manifestation Festi'neuch sur les Jeunes-Rives, du 3 au 5 juin prochain, aux conditions suivantes :

• Vendredi 3 juin :	Concerts petite scène :	de 18h00 à 01h30
et	Concerts grande scène :	de 18h00 à 24h00
• Samedi 4 juin :	Intensité sonore maximale :	93 dB(A) pour les concerts et 79 dB(A) pour le village.
• Dimanche 5 juin :	Concerts sur les deux scènes :	de 17h00 à 22h00
	Intensité sonore maximale :	93 dB(A) pour les concerts et 79 dB(A) pour le village.

Ouverture générale des portes du village, 1 heure avant les concerts.

Le Conseil communal a pris sa décision après avoir rencontré à plusieurs reprises, séparément puis ensemble, les représentants du comité d'organisation et une délégation de l'Association du quartier des Beaux-Arts. Il a tenu compte, dans la mesure du possible, des exigences formulées par les parties mais a dû constater, malheureusement, que les compromis présentés n'ont pas permis d'emporter l'adhésion pleine et entière de tous.

Tout en soulignant la richesse et l'importance des activités culturelles organisées sur le territoire communal, le Conseil communal rappelle aussi l'intérêt public d'une manifestation telle que Festi'neuch. Par ailleurs, les dispositions légales en matière de protection contre le bruit et la jurisprudence en ce domaine ne sont pas très explicites. Dès lors, le bon sens et la pesée des intérêts ont motivé sa décision.

Enfin, le Conseil communal tient à confirmer sa volonté de voir se dérouler cette manifestation à Neuchâtel et à lui fixer dès lors, non seulement des conditions d'exploitation économiquement viables mais qui lui semblent acceptables également pour les habitants du quartier des Beaux-Arts.

Par ailleurs, le Conseil communal établira un calendrier contenant les modalités pratiques pour les activités dans ce secteur de la ville et entend poursuivre par là-même le dialogue avec l'association de quartier et les organisateurs de manifestations.

A l'issue de l'édition 2005 de Festi'neuch, le Conseil communal fera une nouvelle analyse de la situation à la lumière des expériences tirées de cette édition et adaptera si nécessaire sa politique en la matière.

Neuchâtel, le 22 mars 2005

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. Antoine Grandjean, Directeur de la police, ☎032/ 717 75 00 ou ✉ antoine.grandjean@ne.ch